



Compte rendu du Comité Technique Terre du 18/11/2020 Audio conférence

Le Comité Technique de l'Armée de Terre s'est tenu le mercredi 18 novembre 2020 en audio conférence sous la présidence du Général HINGRAY, directeur de la DRHAT.

La CGT a dressé un bilan du « triste jour d'après » dans sa déclaration liminaire (Pièce Jointe).

L'ordre du jour comportait plusieurs thèmes techniques (planches disponibles sur demande) :

Organisation Centrale du Ministère

Les planches présentées exposent la réorganisation centrale du Ministère déclinée pour la branche Terre. Cela va impacter plus ou moins fortement des personnels.

Analyse CGT : le but de cette réorganisation de l'administration centrale est « d'améliorer l'agilité collective » et « désengorger la plaque Parisienne » (sic). La CGT sera vigilante à ce que les personnels bénéficient du Plan d'Accompagnement aux Restructurations (PAR). L'assurance a été donnée par l'administration que les personnels affectés en province conserveraient leur montant IFSE sur un montant parisien.

Espérons également que ce ne sera pas l'occasion de faire plus avec moins de personnel ?

Directives permanente de l'armée de Terre pour l'organisation des activités en ambiance COVID durable.

La direction a présenté les directives AdT n°11 et 12 pour le travail en ambiance COVID, mise en place des masques, mesures de protection pour les personnels « fragiles »

Analyse CGT : Sans revenir sur les planches qui montrent l'implication de la direction dans ce sujet majeur actuel, cela a été l'occasion d'échanger sur la réalité du terrain.

La CGT a indiqué de nouveau ces écarts dénoncés dans la déclaration liminaire :

- CHSCT sans documents en amont,
- Télétravail réduit à sa portion congrue voire aux cas individuels exceptionnels
- Si les personnels à risques sont bien pris en compte, que dire des parents dont les établissements scolaires sont partiellement fermés...

Il semble que peu d'agents soient mis au courant par les RH locales de la persistance du dispositif et peu l'utilisent de ce fait ! L'ensemble de ces mesures sont là pour assurer la sécurité des personnels face à une pandémie et la continuité du service ne doit pas modifier cette priorité.

Le télétravail reste un sujet de fond à étudier sereinement pour le « jour d'après » ; la CGT porte cette revendication de possibilités accrues de télétravail pour les personnels le souhaitant. Cela implique des évolutions de mentalités, de moyens et des cadres précis de protection des personnels.

L'attribution de la « prime covid » dans notre ministère s'est révélée conforme à ce que nous avons annoncé aux agents : beaucoup d'appelés, peu d'élus ☹

Encore un coup de communication au détriment des agents, ou sont les beaux discours sur l'implication des agents !!!

Dettes fonctionnelles

Le premier confinement a créé un retard dans l'exécution des différentes missions. L'administration a obtenu des heures supplémentaires pour résorber cette « dette ».

Analyse CGT : Le volontariat doit être utilisé par les CDC et non la contrainte. Les personnels civils ont depuis longtemps prouvé leurs implications dans notre ministère ! Les personnels ne doivent pas sacrifier leurs santé et vie personnelle pour rattraper un retard lié à une pandémie, par définition mondiale.

Formation des Ouvriers de l'Etat aéronautique

L'administration a donné les informations de réglementation ne permettant pas une VAE en aéronautique (demande de la CGT depuis plusieurs CTR). Textes que nous allons étudier.

L'administration a de nouveau confirmé que :

- Les OE ne suivant pas la formation à Rochefort n'étaient pas pénalisés pour leurs déroulés de carrière,
- Il n'y a pas d'obligation de suivre cette formation.

Mesures d'organisation 2021 – REO

L'administration a présenté les évolutions pour 2021 du REO. Alors que la DRHMD voulait une baisse des effectifs personnels civils dans l'armée de Terre, celle-ci confirme l'importance de ces personnels en diminuant les personnels militaires pour maintenir le nombre de civils.

Analyse CGT : Cela est forcément positif pour tous les personnels civils de l'armée de Terre, si seulement les autres branches d'emploi pouvaient en faire de même !

Il y a lieu de relativiser ce maintien, car uniquement un maintien et nous voyons apparaître une augmentation du recours aux personnels sous contrats dans notre branche d'emploi !

Ce choix de l'administration confirme les demandes récurrentes de la CGT réclamant des embauches afin de compenser l'intégralité des départs à venir, ceci permettra de maintenir les compétences reconnues pour la réalisation des missions du ministère.

La CGT a attiré l'attention des responsables sur la réalité des départs à la retraite. Aujourd'hui les personnels partent en fonction de leurs estimations de pension, ainsi il y a malheureusement un recul des dates de départ d'environ un an.

- CIA 2020 – Clause de revoyure des fonctionnaires

Le bilan de la campagne du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), 3590750 € pour l'ensemble des corps, expose les différentes répartitions. 85.42 % est au-dessus du montant de référence.

La clause de revoyure des fonctionnaires permet d'augmenter le montant de l'IFSE (les primes associées au traitement indiciaire) du fait de l'augmentation de leurs compétences professionnelles quand ceux-ci restent sur leurs fonctions. 646 agents sur la totalité des corps étaient éligibles pour une enveloppe de 169000 €. Les ATMP « rentraient » dans le dispositif pour la première année.

Analyse CGT : Encore et toujours des mesures qui impacteront la partie indemnitaire (primes) du salaire des fonctionnaires ! Cela ne comptera pas pour la maigre retraite des agents !

La seule augmentation qui compte pour les personnels reste le déblocage du point d'indice, en 10 ans de blocage un agent catégorie C a perdu 306€ brut mensuel, un B 419 € et un Cat A 557 € !!!

En 22 ans le point d'indice a progressé de 19.4% alors que l'inflation progressait de 39.15 % soit une perte de 20% de pouvoir d'achat !

La CGT attire également l'attention des agents sur l'existence de cas particuliers pour la clause de revoyure qui ont été oubliés par les RH de proximité, rapprochez-vous de notre Organisation Syndicale si vous souhaitez des précisions.

- Recrutement 2020 – Apprentissage – IDV

- Sur 400 recrutements prévus en 2020, 366 seront réalisés au 31/12/2020 ; soit 92 % dont 64 % pour le MCO-T.
- L'armée de terre a pour objectif 377 apprentis en 2020, ceci permettant de créer un vivier pour les concours et essais d'embauche.
- Les IDV sont en diminution, 25 pour les OE et 3 pour les fonctionnaires et apparition de quelques ruptures conventionnelles, 6 pour fonctionnaires et 1 en OE.

Analyse CGT : Ces chiffres flatteurs cachent une réalité plus complexe bien évidemment. Ainsi la CGT a dénoncé un déséquilibre entre les modes de recrutement.

Dans la Fonction Publique, la priorité doit rester le concours (fonctionnaires) ou les essais d'embauche (OE) ceci afin de renouveler les compétences et la pyramide des âges sur le long terme.

La CGT ne s'oppose pas aux recrutements 4139 mais demande un volume inférieur de ces types de recrutement en faveur des concours, plus inquiétant l'augmentation du recours à des agents sous contrats (ASC). La CGT n'oppose pas les agents publics à ceux du privé mais les ASC restent des personnels précaires.

Rappel recrutements 2020 : 97 postes 4139-2 et 83 agents sous contrats prévus pour 79 4139-2 et 97 contractuels réalisés soient 48% du total des postes.

La CGT a dénoncé le peu d'embauche à l'issue de la période d'apprentissage, la dépense de moyens humains et financier n'étant pas concrétisée par un nombre de recrutement après l'apprentissage (au mieux 30%).

Pour la CGT les IDV ne sont pas un cadeau pour les agents, mais bien un levier de « management » pour diminuer la masse salariale de personnels, dans le privé cela s'appelle une prime de licenciement !

Les personnels ne doivent pas oublier qu'ils seront payés sur une base d'indemnité chômage (57% du salaire) avec inscription à pôle emploi, obligation de justifier d'une recherche active d'emploi sous peine de suppression d'allocation chômage et qu'ils subiront des effets pour les cotisations retraites, de plus. A réfléchir avant toute décision précipitée !!!

Questions diverses

La CGT avait lors des bilatérales de préparation posé des questions sur l'externalisation des services ciblerie dans l'armée de Terre.

- Le principe même de cette externalisation pose de grandes questions sur cette fonction primordiale de l'entraînement des forces, quid de la réactivité d'une société ?
- Devenir des personnels de ces services ?

L'administration a donné des éléments de réponse non satisfaisant pour la CGT, nous sommes en désaccord sur le nombre de personnels impactés et les conséquences de ce fait application du PAR).

Devant l'insistance de la CGT et les informations détaillées que nous avons données, ce point sera à l'ordre du jour du prochain CTR.

Suite aux échanges lors du CTR, les responsables de l'administration ont confirmé les arguments de la CGT sur les personnels concernés.

Le point d'une escadrille de MONTAUBAN affectée à Clermont-Ferrand a été abordé rapidement. La réponse de l'administration est claire : pur fantasme.

Un CTR dans des conditions difficiles ou les échanges sont restés francs et clairs. La CGT reste attentive aux envois de l'administration centrale sur les sujets en suspens, externalisation des cibleries, gardiens veilleurs/pompiers en sont des exemples.

N'hésitez pas à contacter vos élus : Sébastien BERNIER, Chantal CUGNET.



Déclaration liminaire du Comité Technique Terre du 18 novembre 2020

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis virtuellement pour ce deuxième CTR de l'année 2020 placé sous le poids de la pandémie COVID19.

La stupéfaction du début d'année a obligé les politiques à reconnaître l'importance des services publics dans ses trois versants.

Nous avons vu et entendu les responsables s'extasier devant l'implication des personnels en promettant monts et merveilles aux agents.

Six mois plus tard l'adage « les promesses n'engagent que ceux qui croient » n'a jamais été aussi vrai.

Alors que les salaires sont bloqués depuis 10 ans, la mise en place d'une prime COVID avait suscité beaucoup d'espoir des personnels. La triste réalité des mesurette montre bien le peu d'importance des agents publics. Les conditions d'octroi excluant de facto la majeure partie de ceux-ci.

La CGT alerte de nouveau sur les notations et le CIA 2020 (réalisés en 2021). En effet, les notations et CIA ne peuvent être un moyen de récompenser les personnels présents au détriment des personnels en Autorisation Spéciale d'Absence. Ceux-ci ne sont coupables de rien, l'ASA découlant directement de la pandémie, des décisions prises par le gouvernement et des Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Le jour d'après est malheureusement le même qu'avant, apportant encore son lot d'externalisation et restructuration en contradiction avec les constats du début d'année.

La CGT attire l'attention sur l'externalisation des services ciblerie. Ces services sont au cœur de la mission de l'Armée de Terre. Une privatisation de cette mission cœur de métier est incompréhensible.

La persistance du COVID nous oblige à vivre avec des contraintes sanitaires sévères au quotidien.

La CGT constate des interprétations des textes préjudiciables à la santé des personnels.

L'application des mesures de protection est l'affaire de tous ; bien sur la responsabilité individuelle des personnels qui ont des moyens de protection MAIS EGALEMENT de l'employeur qui doit faire respecter les consignes sanitaires. Stop aux réponses « je suis couvert car j'ai distribué des masques, ce n'est pas de ma faute si les agents ne le font pas. », l'obligation du port dans l'administration est effective depuis septembre !

Les CHSCT sont trop souvent transformés en chambre d'enregistrement, l'absence de documents de travail en amont devient la norme.

Les différences de discours sont flagrantes et incomprises par les personnels. « Risques mortels, télétravail dans la fonction publique (jusqu'à 5j) » sont le quotidien des médias et des travailleurs.

Si les documents du CTR confirment bien des possibilités pour les états-majors, dans les régiments c'est travail normal !
Quid des bordées ? du télétravail ?

Manque de moyens informatiques, application du télétravail uniquement dans des cas particuliers individuels sont les réponses classiques ; vu les conditions du COVID et l'absence de certitudes sur un vaccin « sur », ces positions doivent alors évoluer rapidement.

Le COVID a fait apparaître la « dette organique » liée au premier confinement, l'implication des personnels dans la diminution de cette dette est réelle comme toujours.

La CGT attire de nouveau l'attention sur le fait que les agents ne doivent pas détruire leur santé pour résorber cette dette !

Le vrai « jour d'après » passe par le déblocage du point d'indice, le rétablissement des bordereaux trimestriels, l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Merci de votre attention,

Les élus CGT : Chantal CUGNET, Sandrine DELPORTE, Sébastien BERNIER.